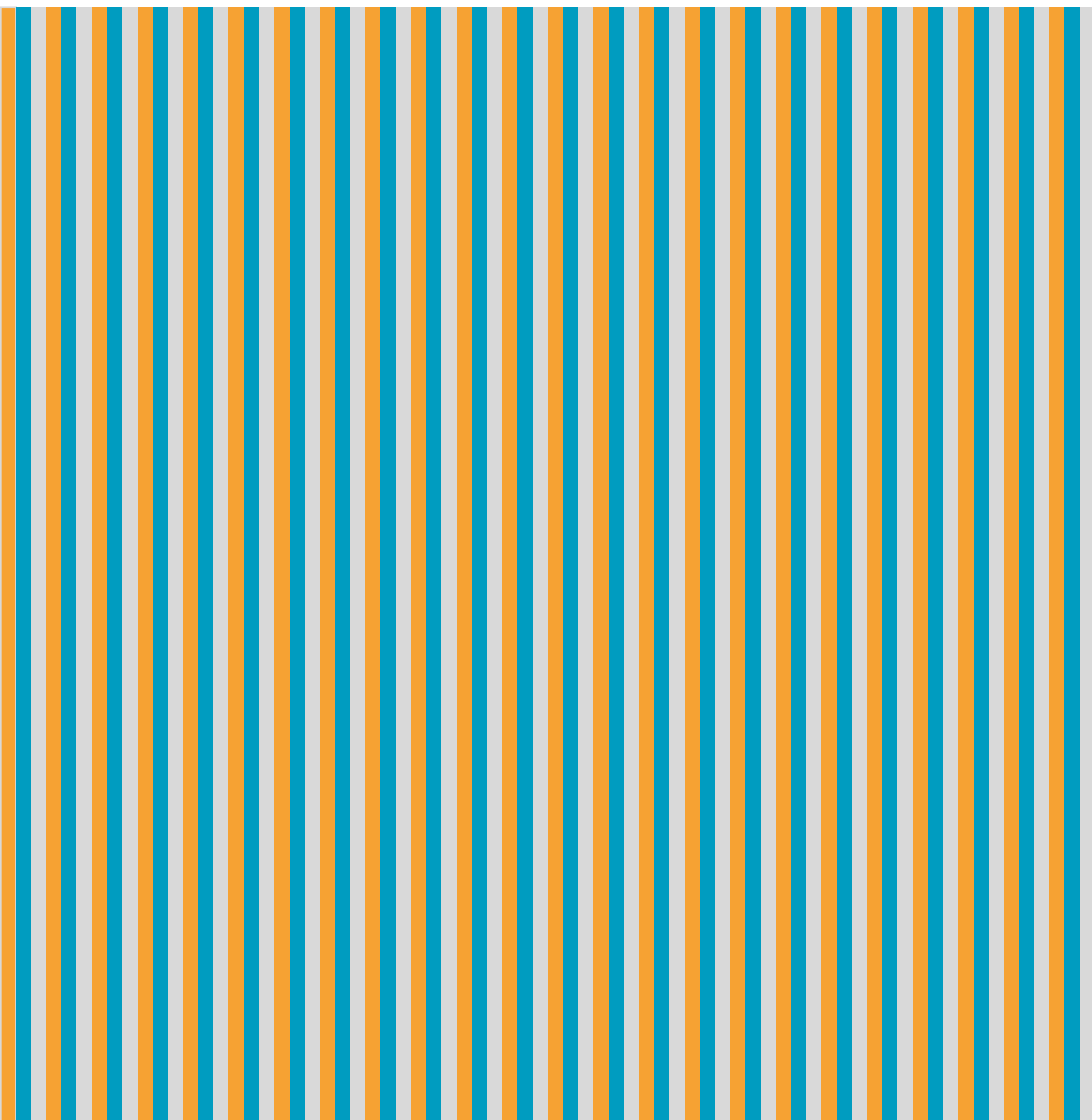
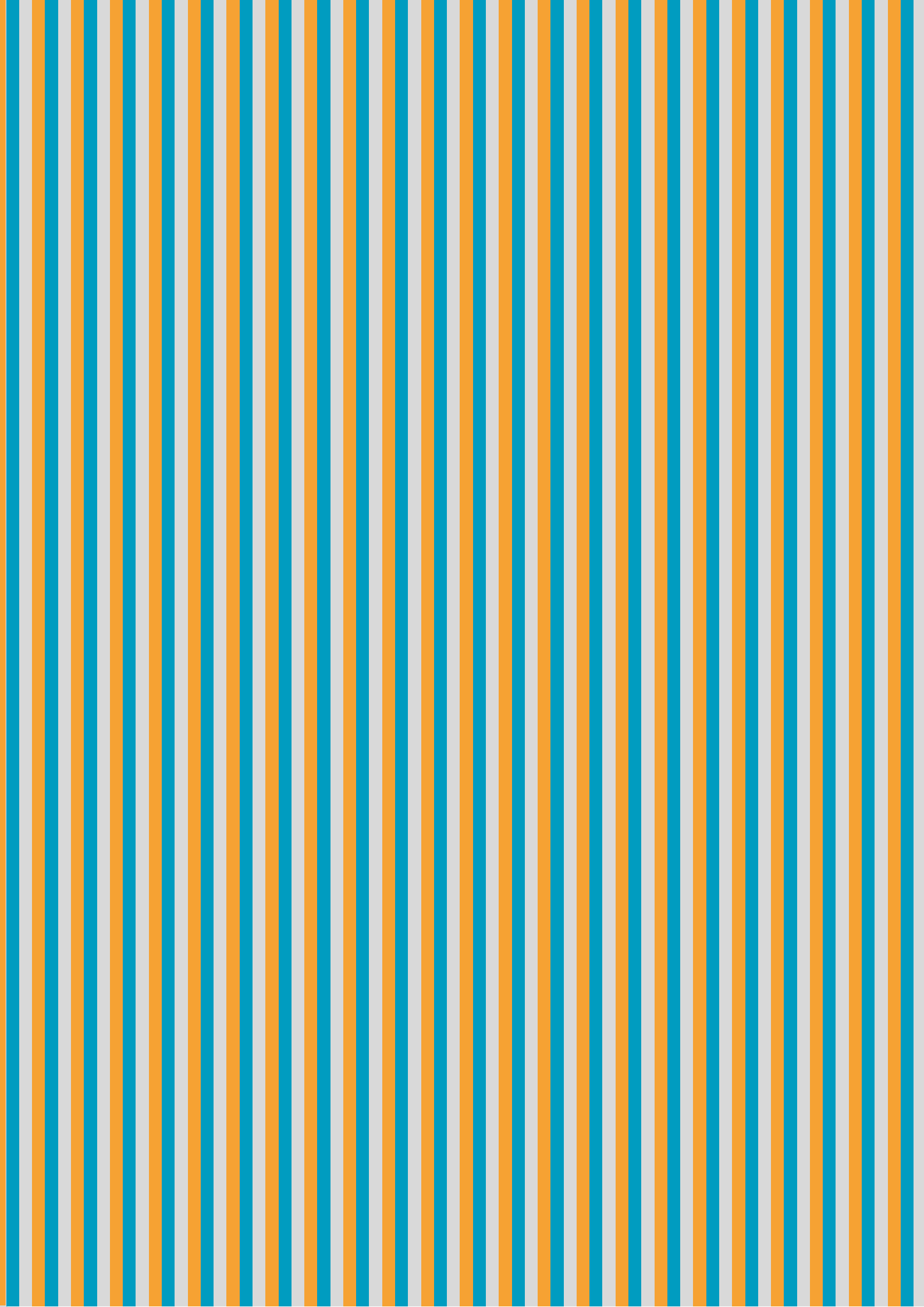


PROJET ASSOCIATIF PROJET SOCIAL

2026 — 2030

SYNTHÈSE







Chères adhérentes,
chers adhérents,
chers partenaires

Nous sommes très fiers aujourd'hui de partager avec vous le projet qui va conduire les orientations et l'activité de l'AQCV pour les 5 années à venir.

La CAF nous a accordé un agrément de cinq ans, signe de la confiance qui nous a été accordée. Cet agrément va nous permettre de continuer à être soutenus par les autres partenaires de l'AQCV sur la période 2026-2030.

Ce Projet Social est le résultat d'un travail collectif et partagé. Pendant un, nous avons travaillé à faire des bilans, des enquêtes, à aller au-devant du public et des habitants pour écouter leurs difficultés et leurs préoccupations. Vous avez été sollicité.es pour donner votre avis, faire des suggestions, vous y avez contribué et nous vous en remercions.

Le Conseil d'Administration
et l'équipe de l'AQCV.

PRÉSENTATION

De février à août 2025, l'équipe salariée et les membres du Conseil d'Administration ont conduit l'évaluation du projet social. Ils ont également consulté les habitants et les partenaires de l'AQCV pour avoir une vision précise des enjeux de notre territoire et des besoins de ceux qui y vivent.

Soutenus dans leur démarche par la Fédération des Centres Sociaux des 2 Savoies, l'équipage a choisi les enjeux prioritaires pour l'association et le territoire. Il a également construit une vision propre à chaque enjeu avant d'esquisser les chemins de changement. Le travail de définition des actions requises pour atteindre les objectifs retenus, les modes d'évaluation et les moyens nécessaires s'est poursuivi par les allers et retours entre équipe et CA.

Cinq enjeux ont été retenus sur la base de critères définis collectivement : innovation et complémentarité, acceptabilité et engagement, faisabilité et impact attendu, et pertinence sociale. Ce dernier critère a été priorisé par l'ensemble du groupe : Est-ce que ce projet répond à un besoin réel et actuel dans la communauté ? L'enjeu répond-il à une urgence sociale ou économique actuelle (inflation, crise, migration, climat) ? Et est-il cohérent avec la mission et les valeurs de notre association ?

Les 5 enjeux retenus sont :

- Soutien des jeunes dans leurs parcours pour favoriser leur émancipation et leur participation dans la vie de la société
- Renforcement du soutien aux familles pour alléger leur quotidien
- Lutte contre l'isolement
- Amélioration des conditions de vie, par et pour les habitants (précarité et citoyenneté)
- Renforcement du contrat social et du commun sur le territoire

Plusieurs autres enjeux repérés n'ont pas pu être retenus mais ils continueront à être travaillés dans le cadre de l'action globale de la structure : les seniors, la coopération entre les centres sociaux et les partenariats, le contexte politique/social...

Le défi pour l'association pour les cinq années à venir est de poursuivre son projet global et les actions afférentes, tout en intensifiant ou renouvelant son approche pour les 5 enjeux prioritaires. Outre le travail sur les chemins de changement, il s'agira notamment de :

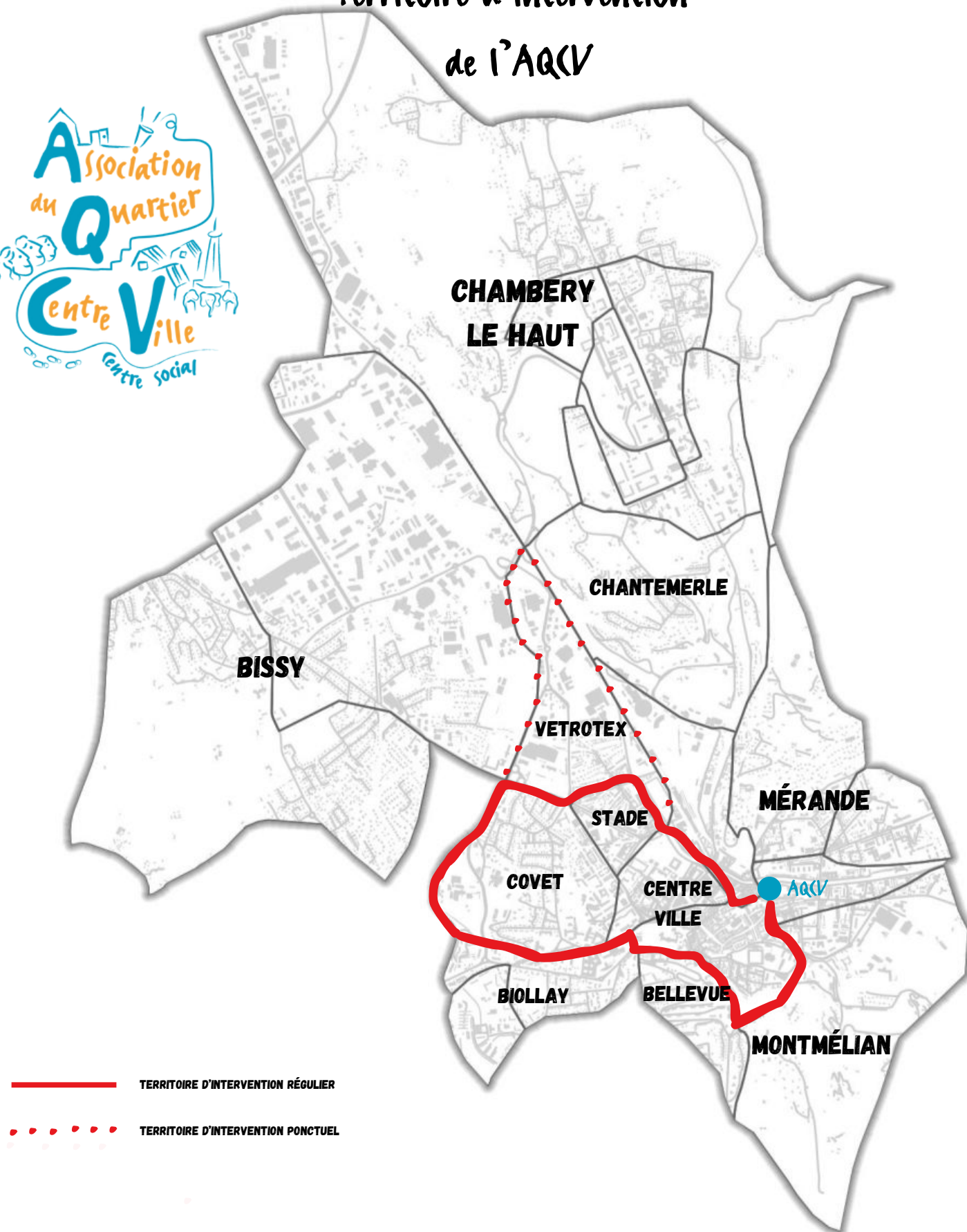
- Poursuivre, approfondir et resserrer la coopération entre les Centres Sociaux de Chambéry en lien avec le Pacte de Coopération avec la Ville et la CAF et le soutien de la Fédération des 2 Savoies.
- Continuer à développer les partenariats et le maillage territorial, notamment sur certains secteurs (Covet par exemple).
- Prendre acte de la réorganisation du territoire et développer un lien de plus grande proximité avec les habitants du Covet et du Stade ;

En 2026 l'association s'attachera à :

- Réorganiser la répartition des missions dévolues à l'équipe pour adapter les moyens humains à la mise en œuvre opérationnelle des chemins de changement
- Réfléchir à la sécurisation de son financement

Toujours en 2026, la création de commissions viendra renforcer la gouvernance et la contribution des adhérents au projet. Et la formalisation des délégations permettra de clarifier des res

Territoire d'intervention de l'AQCV



-  TERRITOIRE D'INTERVENTION RÉGULIER
-  TERRITOIRE D'INTERVENTION PONCTUEL

